

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 24 juillet 2014

Présents : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Pierre Barbier, Gildas Porcheron, Gilles Breton, Dominique Parein, Michel Olivier, Laurent Benoit, Andrée Séquier

Excusés ayant donné pouvoir : Virginie Dal-Pra à Andrée Séquier, Julie Faivre à Dominique Parein

Délibérations du conseil

→ La location d'un local au premier étage de l'Espace Santé est attribuée à Mme caroline Boudry à partir du 1^{er} août. *Voté à l'unanimité.*

→ Le prix de vente unitaire du ticket de cantine pour l'année scolaire 2014-2015 est fixé à 4,87€. *Voté à l'unanimité.*

→ Suite à la décision d'embauche de Mme Myriam Audeyer à la suite de la commune de St Julien pour le poste d'agent de la cantine et du service périscolaire, un poste d'adjoint technique 2^e classe sera créé pour 13,85 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août. *Voté à l'unanimité.*

→ Electrification des plateaux-appartements de la maison Roche : la commune approuve le dossier d'électrification du SDED, pour un montant total de 6 277,74€ttc. La participation communale s'élève à 3 138,87€. *Voté à l'unanimité.*

→ La commune sollicite une subvention de 1600€ auprès du Conseil Général de la Drôme dans le cadre des amendes de police 2015, pour la sécurisation routière des hameaux. *Voté à l'unanimité.*

→ Après rencontre avec le Maire, Mr Cédric Counord et Mme Rachel Dujardin ont fait une proposition d'achat pour le plateau-appartement du 2^e niveau Ouest de la maison Roche, selon le montant fixé par le conseil municipal : 66 000€. Le conseil décide donc d'accepter cette proposition d'achat, autorise le Maire à signer le compromis de vente du plateau et à lancer toutes les formalités nécessaires à cette signature. *Voté à l'unanimité.*

Décisions du conseil

→ Le Maire expose le projet d'électrification de l'auberge de Roybon et du bâtiment départemental d'Herbouilly présenté par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED). Les deux bâtiments souffrent du décalage entre la capacité de la production électrique de leurs installations photovoltaïques et leurs besoins accrus en consommation. A la demande de la commune de St Martin, le SDED a donc étudié la faisabilité du raccordement au réseau de la zone. Celui-ci est estimé à 370 000€HT grâce à une solution technique d'enfouissement d'un câble renforcé passant par le Pas de St

Martin. L'opération serait portée par la commune. Après participation du SDED, la participation communale s'élèverait à 150 000€.

Le Conseil Général de la Drôme participera pour le raccordement du bâtiment d'Herbouilly, pour un montant minimum de 75 000€. Une négociation est en cours sur le montant de cette participation. Le SIVU de Roybon participera pour le raccordement de l'auberge de Roybon, à hauteur maximum de 75 000€.

Le Maire sollicite un accord de principe sur cette opération auprès du conseil municipal, qui approuve à condition de la participation effective du CG au projet. Celui-ci sera donc lancé dès confirmation de celle-ci.

→ Après étude des coûts finaux d'aménagement et débat, le conseil fixe les prix de vente des plateaux-appartements de la maison Roche :

1^{er} niveau Ouest : 60 000€

1^{er} niveau Est : 56 000€

2^e niveau Ouest : 66 000€

2^e niveau Est : 66 000€

La publicité sera faite par affichage sur la commune, sur le site internet et sur le site leboncoin.fr

→ Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption urbain pour la vente de la maison de Mme Sabine Guillet à Mme Grangier, pour un montant de 240 000€.

→ La commune déposera une demande de Dotation Cantonale au Patrimoine pour 2015, pour la réfection des toitures communales (école). Des devis sont à demander dans ce délai.

Informations au conseil

→ Les forages complémentaires du lotissement La Chicoune sont en cours.

→ Le Maire informe le conseil que la consultation pour la mise en délégation de service public du Filambule par le Conseil Général est infructueuse : personne n'a posé de candidature pour la gestion de l'équipement. Or la gestion par une tierce personne, morale ou physique, est une condition de versement des subventions attribuées au CG pour cet équipement. Le Maire demande au conseil de réfléchir à l'opportunité et à la possibilité d'une gestion communale de l'équipement. Les éléments chiffrés et autres données seront transmis aux conseillers pour analyse. Une réponse doit être rendue au Conseil Général avant le 31 août.

questions diverses

→ Virginie Dal-Pra souhaite valider l'organisation de la journée rencontre avec les habitants du 14/09 : l'apéritif sera offert par la commune, et Gildas Porcheron prendra la photo de groupe.

→ Dominique Parein rappelle au Maire de proposer des dates à la rentrée pour un conseil bi-municipal avec St Julien, comme prévu.

→ Giovanni Cadeddu informe le conseil de la réponse négative de la Direction Départementale des Territoires quant à l'autorisation d'installation d'éléments provisoires sur le sol pour le centre équestre de Mr Eymard. Celui-ci est placé en zone Ap du PLU, sur laquelle aucune installation, même agricole, n'est autorisée. La saison estivale étant lancée, il sera demandé à Mr Eymard de se mettre en conformité pour la saison suivante.

→ Laurent Benoit mentionne la tenue de la commission jeunesse et sports le 23 juillet, au sujet de l'utilisation de la salle des violettes par les jeunes du village d'au moins 15 ans. Le projet de convention d'utilisation est lu et approuvé.

- ➔ Gilles Breton transmet en mairie le programme des travaux forestiers à réaliser dans l'arboretum.
- ➔ La mairie rappelle au conseil la nécessité de mise à jour du plan communal de sauvegarde.
- ➔ Michel Olivier signale que des plants d'ambrosie ont été trouvés et arrachés sur la commune. Il en a fait le rapport à l'Agence Régionale de Santé. Une information sera faite aux habitants dans la prochaine lettre d'informations.
- ➔ La visite du jury du comité départemental des villages fleuris aura lieu le 31 juillet à 14h30.
- ➔ Une réunion technique sur l'assainissement est fixée pour le retour de Julie Faivre, soit le 4 août.

Secrétaire de séance : Gildas Porcheron